

APERÇU
L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA,
PRÉSIDENT DU SÉNAT DU CANADA

DIMENSIONS DES INSTITUTIONS ET DES INSTRUMENTS EN MATIÈRE
DE DROITS DE LA PERSONNE DANS LE MONDE DE 2013

UNIVERSITÉ ST. PAUL, OHRID, MACÉDOINE

1. Les droits de la personne sont une construction sociojuridique : une dyade sociale, une condition *sine qua non*.
2. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* des Nations Unies : la *Grande Charte* des XX^e et XXI^e siècles.
3. Le contenu de la *Déclaration universelle* :
 - Droits civils et politiques
 - Droits sociaux, économiques et culturels
 - Droit à l'égalité
 - Droits à la paix, à la solidarité et à un environnement sain
4. Les instruments du droit international, national, constitutionnel et législatif et de la loi locale
5. Que ferait Henri Dunant, le fondateur du droit humanitaire international, aujourd'hui? Existe-t-il une loi naturelle, une loi des gens ou une loi du cœur?
6. Les institutions pour la protection et la promotion des droits de la personne : la magistrature, les corps législatifs, la société civile.